

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 18 avril 2018, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements et résolution concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Saint-Colomban et Saint-Jérôme.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, la résolution et les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Colomban – règlements : 245-2014-01, 3001-2018-01 ;
- Saint-Jérôme – résolution : PPCMOI-2017-00125, règlement : A1990-023.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Saint-Colomban et Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et sur son site internet.

Donné à Saint-Jérôme, ce 23^e jour d'avril 2018.



Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
161 rue de la Gare, bureau 200
Saint-Jérôme (Tél. : (450) 436-9321)
www.mrcrdn.qc.ca

Prévost

Saint-Colomban

Saint-Hippolyte

Saint-Jérôme

Sainte-Sophie